

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
12 décembre 2017**

17-12-188

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 décembre 2017 à 20 h 02 à la salle du conseil située au, 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

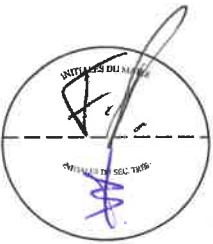
Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption de procès-verbaux
5. Résolution fixant le taux des intérêts sur les arrrages de taxes pour l'année 2018
6. Résolution fixant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018
7. Résolution fixant les tarifs 2018 pour le Service incendie à l'extérieur de notre municipalité et dans le cas des incendies de véhicules appartenant à des résidents de l'extérieur de notre municipalité et tous les autres types d'interventions
8. Résolution fixant les tarifs 2018 pour le service d'aqueduc à être payés par les fonds généraux
9. Liste dressée par le directeur général et tel que requis par le *Code municipal du Québec* concernant les arrrages de taxes par les contribuables
10. Liste dressée par le conseil à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 12 avril 2018
11. Avis de motion et projet de règlement modifiant le règlement no 187 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires
12. Résolution autorisant les transferts de comptes grands-livres en fin d'année, le cas échéant
13. Transport Soleil – Quote-part 2018 et grille tarifaire
14. Demande de servitude pour installation de la fibre optique sur le chemin Saint-Henri
15. Subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

16. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2018
17. Ajustement salarial des employés pour l'année 2018
18. Entretien hivernal – sentier L'Escapade
19. Renouvellement logiciel Première Ligne
20. Adoption du plan de réorganisation administrative proposé par le directeur général
21. Conception d'une mosaïque de photos du conseil - mandat 2017-2021
22. Patinoire extérieure – hiver 2017-2018 et déblaiement des portes
23. Nomination d'un maire suppléant
24. Dons et commandites
25. Correspondance
26. Questions de l'assistance
27. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

17-12-189

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2017-12-12 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 42 734,75 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 15 376,50 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 33 535,48 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 665,18 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 97 311,91 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

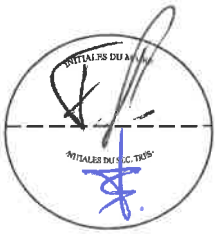
Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-12-190

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 5 octobre 2017 et du 14 novembre 2017 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RÉSOLUTION FIXANT LE TAUX DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

17-12-191

DE FIXER le taux d'intérêt à 18% annuellement pour les arrérages des taxes ou autres montants en souffrance durant l'année 2018.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION FIXANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-12-192

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront mensuellement au lieu ordinaire des séances du conseil municipal au 776, rue des Loisirs à Sainte-Marthe, à vingt heures (20 h 00) les journées suivantes, à savoir :

• le mardi, 9 janvier	• le mardi, 10 juillet
• le mardi, 13 février	• le mardi, 28 août
• le mardi, 13 mars	• le mardi, 11 septembre
• le mardi, 10 avril	• le mardi, 9 octobre
• le mardi, 8 mai	• le mardi, 13 novembre
• le mardi, 12 juin	• le mardi, 11 décembre

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

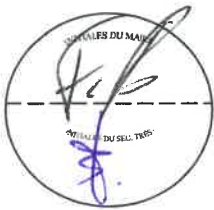
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION FIXANT LES TARIFS 2018 POUR LE SERVICE INCENDIE À L'EXTÉRIEUR DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET DANS LE CAS DES INCENDIES DE VÉHICULES APPARTENANT À DES RÉSIDENTS DE L'EXTÉRIEUR DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET TOUS LES AUTRES TYPES D'INTERVENTIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-12-193

QUE les tarifs suivants s'appliqueront, conformément à notre règlement numéro 43, dans le cas des incendies de véhicules de l'extérieur pour 2018:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

camion autopompe	150 \$/heure
camion citerne	135 \$/heure
unité de secours	120 \$/heure
camion utilitaire	60 \$/heure
pompe remorque	75 \$/heure
directeur	30 \$/heure
directeur adjoint	28 \$/heure
capitaine	27 \$/heure
lieutenant	25 \$/heure
pompier	22 \$/heure
travaux à la caserne	18 \$/heure

et ce, avec un minimum de trois (3) heures.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION FIXANT LES TARIFS 2018 POUR LE SERVICE D'AQUEDUC À ÊTRE PAYÉS PAR LES FONDS GÉNÉRAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

D'ÉTABLIR comme suit les tarifs pour le service d'aqueduc en 2018 :

l'école primaire	1 700 \$
le bassin du Service incendie	1 700 \$
la Fabrique de Sainte-Marthe	425 \$
la caserne d'incendie	425 \$
le chalet des loisirs	425 \$
le centre communautaire / l'hôtel de ville	425 \$

QUE ces montants soient transférés du compte « ADMINISTRATION » au compte « AQUEDUC ».

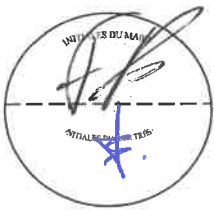
Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LISTE DRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TEL QUE REQUIS PAR LE CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CONCERNANT LES ARRÉRAGES DE TAXES PAR LES CONTRIBUABLES

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 1022 du Code municipal du Québec.

17-12-194



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LISTE DRESSÉE PAR LE CONSEIL À ÊTRE TRANSMISE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LE 12 AVRIL 2018

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des arrrages de taxes pour la présenter au conseil à sa session du mois de décembre, en vue de la vente des immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-12-195

D'AUTORISER l'expédition d'un avis formel, par courrier recommandé, aux contribuables se trouvant sur cette liste dont les arrrages exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, avec frais d'avis de 50\$, les informant du retard et du délai pour régulariser le défaut afin voir leur nom retiré de ladite liste à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour défaut de paiement de taxes qui conduira à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 12 avril 2018 à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

D'AUTORISER le directeur général à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la date limite pour la transmission des dossiers, ceux qui exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, incluant les dossiers et les montants dus par les commissions scolaires ou à la demande desdites commissions scolaires;

D'AUTORISER le directeur général, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à représenter la municipalité de Sainte-Marthe à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 12 avril 2018. Ce dernier étant par la même occasion autorisé à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de la municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 187 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

Monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement numéro 187 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires sera présenté lors d'une séance subséquente de ce conseil pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

adoption. Un projet de règlement accompagne cet avis de motion.

RÉSOLUTION AUTORISANT LES TRANSFERTS DE COMPTES GRANDS-LIVRES EN FIN D'ANNÉE, LE CAS ÉCHÉANT

ATTENDU QUE la fin de l'année financière 2017 est le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'il peut s'avérer nécessaire de procéder pour les fins comptables à des transferts entre les différents postes budgétaires et d'affecter au besoin les sommes nécessaires provenant du surplus non affecté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

17-12-197

D'AUTORISER les transferts de postes budgétaires nécessaires, le cas échéant, selon les recommandations de l'expert-comptable;

DE PROCÉDER à l'affectation du surplus non affecté vers les activités de fonctionnement de l'exercice financier en cours, soit celui se terminant le 31 décembre 2017 et ce, pour la somme permettant, le cas échéant, d'équilibrer l'état des revenus et dépenses de fin d'année ainsi qu'une somme supplémentaire de 1 % du montant de l'affectation du surplus non affecté si un tel transfert s'avère nécessaire.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRANSPORT SOLEIL – QUOTE-PART 2018 ET GRILLE TARIFAIRE

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas reçu le montant de la quote-part 2018 ni la grille tarifaire de la part de Transport Soleil et/ou de l'ARTM;

ATTENDU QUE le changement de gouvernance au niveau du transport adapté dans la région de Montréal avec la création de l'ARTM peut occasionner le délai de transmission des données nécessaires;

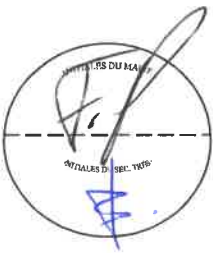
ATTENDU QUE néanmoins, le montant de la quote-part et ceux de la grille tarifaire ne doivent pas être supérieurs à 5 % de ceux établis en 2017 puisqu'il y a eu entente gouvernementale en ce sens et que la situation de notre municipalité, hormis un nouveau rôle d'évaluation effectif à compter du 1er janvier 2018, n'a pas été significativement modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-12-198

D'AUTORISER les le montant de la quote-part 2018 et la grille tarifaire 2018 de Transport Soleil et/ou de l'ARTM dans la mesure qu'ils sont identiques ou inférieurs à une augmentation de 5 % par rapport à ceux de 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

À 20 h 14, monsieur le conseiller Carl Verreault, se déclarant en conflit d'intérêt avec le prochain sujet à l'ordre du jour, quitte son siège de conseiller et se retire de la salle du conseil.

DEMANDE DE SERVITUDE POUR INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE CHEMIN SAINT-HENRI

ATTENDU QUE l'entreprise TCV déploie de la fibre optique dans la région afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses clients en matière de télécommunications Internet, téléphonie et télévision;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe est déjà en partie couvert par le déploiement de la fibre optique installée par TCV et que cette dernière souhaite poursuivre son déploiement sur un tronçon du chemin Saint-Henri;

ATTENDU QUE pour faciliter son déploiement, TCV demande à la municipalité de Sainte-Marthe une servitude lui permettant d'enfouir sa fibre optique dans l'emprise de la municipalité sur une partie du chemin Saint-Henri, plus particulièrement entre la montée Saint-Henri et la route 201;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-12-199

D'ACCORDER une servitude à TCV afin de procéder à l'enfouissement de sa fibre optique sur chemin Saint-Henri, entre la montée Saint-Henri et la route 201;

QU'il appartient à l'entreprise TCV de publier au Registre foncier du Québec, si elle le souhaite, et à ses frais le cas échéant, l'enregistrement de cette servitude;

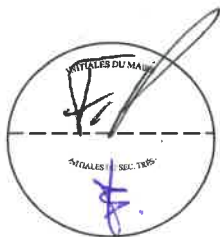
DE GÉOLOCALISER ladite fibre optique et d'en transmettre à la municipalité les coordonnées de géolocalisation sur un plan;

QUE la municipalité ne peut, en aucun moment et pour quelque raison que se soit, être tenue responsable des dommages à la fibre optique qui sera installée par TCV sur l'emprise de la municipalité;

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'accord de cette servitude.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

À 20 h 15, monsieur le conseiller Carl Verreault réintègre la salle du conseil et son siège de conseiller.

SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-12-200

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Saint-Henri et Sainte-Marie et rue Saint-Denis pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses de 11 000 \$ sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été consulté.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour 52 collectes et selon un nombre de bacs roulants de 360 litres à être distribués aux unités d'occupation sur notre territoire, le transport et la disposition des matières résiduelles en 2017 auprès de deux entrepreneurs: Entreprise Sanitaire F A Ltée et Robert Daoust & Fils Inc.;

ATTENDU QU'il a été demandé aux entreprises invitées à soumissionner de soumettre un prix pour le mode robotisé au moyen de bacs et une période transitoire jusqu'à ce que les bacs soient reçus et distribués sur le territoire;

ATTENDU QUE la demande de soumissions inclut aussi des prix pour des conteneurs de 2 verges, 4 verges, 6 verges et 8 verges pour les commerces qui doivent depuis 2017 disposer à leurs frais de leurs matières résiduelles;

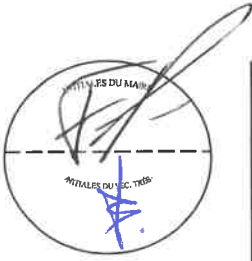
ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue publiquement le mardi 12 décembre 2017 à 14 h 05;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée, celle de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc.;

ATTENDU QUE l'analyse de la soumission a été effectuée et qu'elle s'avère conforme au devis soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin



No de résolution
ou annotation

17-12-201

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DE RETENIR les services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, de Robert Daoust & Fils Inc. pour la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles de la municipalité de Sainte-Marthe au coût de 146,55 \$ /bac roulant, taxes en sus;

D'ACCEPTER la soumission pour une somme équivalente à l'année 2017, soit de 1 395 \$ /chaque collecte en mode traditionnel (cueillette, transport, disposition) en attendant la livraison des bacs roulants, ce montant devant toutefois être déduit au prorata sur la tarification de 146,55 \$ /bac roulant, taxes en sus qui lui est établi pour 52 collectes annuellement;

D'ACCEPTER la soumission au montant de 1 100 \$ pour les quatre collectes d'encombrants;

DE RETENIR la soumission pour les conteneurs afin d'offrir sur une base volontaire ces tarifs aux entreprises qui le nécessitent et dont les tarifs sont les suivants et qui seront facturés à chacune des entreprises, le cas échéant, au prix coûtant à savoir :

- Conteneur de 2 verges: 91,40 \$, taxes et redevances à l'élimination incluses
- Conteneur de 4 verges: 117,55 \$, taxes et redevances à l'élimination incluses
- Conteneur de 6 verges: 143,65 \$, taxes et redevances à l'élimination incluses
- Conteneur de 6 verges: 189,35 \$, taxes et redevances à l'élimination incluses

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la politique de la municipalité ces dernières années est de procéder à un ajustement salarial annuel minimal correspondant à l'augmentation du coût de la vie et établi en fonction de l'indice des prix à la consommation utilisé par la municipalité au *Règlement sur le traitement des élus municipaux* adopté par elle, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi selon Statistique Canada pour la région de Montréal, disponible au 1er octobre et qui est le même indice (IPC) utilisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses prévisions budgétaires annuelles;

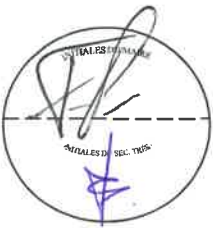
ATTENDU QUE pour procéder à l'ajustement annuel pour l'année 2018, cet IPC fait référence à une majoration de 1,3 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

17-12-202

D'ACCORDER à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2018, une majoration de 1,3 % de leur rémunération afin de refléter l'augmentation du coût de la vie et calculé selon l'indice des prix à la consommation utilisé par la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

municipalité au *Règlement sur le traitement des élus municipaux* adopté par elle, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi selon Statistique Canada pour la région de Montréal, disponible au 1er octobre, cette majoration liée au coût de la vie étant nonobstant à l'ajustement de l'échelle salariale lorsqu'applicable, le cas échéant.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN HIVERNAL – SENTIER L'ESCAPADE

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-12-203

DE DÉFRAYER pour la saison d'hiver 2017-2018, 50 % des coûts d'entretien hivernal du sentier L'Escapade traversant le territoire des municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur, l'autre 50 % étant assumé par la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RENOUVELLEMENT LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-12-204

DE RENOUVELLER l'adhésion annuelle de Logiciels Première Ligne (filiale de PG Solutions) pour la gestion du Service incendie et ce, au coût de 1 755 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

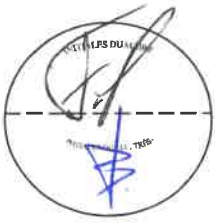
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PLAN DE RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE PROPOSÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la dernière réorganisation administrative majeure date de plus de 5 ans et que les exigences ont évoluées depuis ce moment;

ATTENDU QUE la gestion administrative de notre municipalité est et demeurera toujours efficace et efficiente si on la compare à la plupart des autres municipalités de même taille;

ATTENDU QUE monsieur le directeur général Michel Bertrand a proposé au conseil un plan de réorganisation permettant à l'administration de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

municipalité de poursuivre et d'améliorer son efficacité et son efficience administrative et ainsi continuer d'offrir aux membres du conseil, aux citoyens, aux organismes supramunicipaux et gouvernementaux et autres partenaires;

ATTENDU QUE le plan de réorganisation proposé a peu d'impacts sur les finances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-12-205

D'ADOPTER le plan de réorganisation administrative proposé par monsieur le directeur général;

D'AUTORISER sa mise en oeuvre en date du 1^{er} janvier 2018.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONCEPTION D'UNE MOSAÏQUE DE PHOTOS DU CONSEIL - MANDAT 2017-2021

ATTENDU QU'il y a un souhait des membres du conseil municipal pour réaliser une mosaïque de photos des membres dudit conseil en ce début du présent mandat;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle conception sera un atout dans les archives de la municipalité;

ATTENDU QU'à court terme, les photos prises professionnellement permettront d'effectuer une mise à jour de qualité du site Internet de la municipalité puisqu'il est souhaité que les photos des élus y apparaissent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

17-12-206

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Stéphane Larrivière, photographe professionnel, au montant de 1 335 \$, taxes en sus, payable en deux versements, soit 50 % avant la prise des photos et 50 % à la réception de la mosaïque.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

PATINOIRE EXTÉRIEURE – HIVER 2017-2018 ET DÉBLAIEMENT DES PORTES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité n'a plus d'employé à temps plein, depuis le 8 décembre dernier, à son Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la patinoire offre à notre population une activité de plein air hivernal toujours appréciée, principalement par la jeunesse;

ATTENDU QUE la fabrication de la glace et son entretien demande un suivi soutenu tout au long de la saison hivernale;

ATTENDU QUE le déblaiement devant les différentes portes des immeubles de la municipalité, incluant les sorties de secours et les trottoirs d'accès, doit également être rigoureusement effectué, incluant les soirs et fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-12-207

D'OCTROYER un contrat à monsieur Stéphane Vanneste, au montant de 6 000 \$, taxes en sus, afin de procéder à la fabrication et l'entretien de la patinoire extérieure au cours de la saison d'hiver 2017-2018 ainsi qu'au déblaiement de la neige devant les différentes portes des immeubles de la municipalité, incluant les sorties de secours et les trottoirs d'accès.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-12-208

QUE madame la conseillère Jinny Brunelle agisse à titre de maire suppléante pour la durée du présent mandat du conseil municipal.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

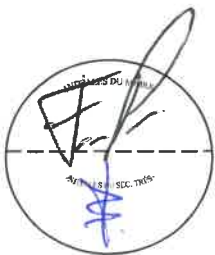
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

17-12-209

D'AUTORISER un montant de 300 \$ afin de soutenir Hébergement La Passerelle qui offre dans Vaudreuil-Soulanges de l'hébergement temporaire; de l'intervention téléphonique; de la relation d'aide (individuelle et de groupe) et de l'accompagnement pour femmes avec ou sans enfants/adolescents victimes de violence conjugale. Cette somme permettra de concrètement soutenir l'organisme dans leur activité de financement de l'été 2018 et permettre une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

représentation de notre municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 01,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

17-12-210

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

